ART. 1ER D N° 706

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 706

présenté par M. Dive

à l'amendement n° 475 de Mme Pompili

-----

## **ARTICLE 1ER D**

Après le mot :

« terroristes »,

insérer le mot :

«, militantes»

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement se justifie par son objet même